

Court File Number

(Name of court)

Form 26: Statement of Money Owed dated

at Court office address

Recipient(s)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Empty table for Recipient(s) details

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Empty table for Lawyer's details

Payor

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Empty table for Payor details

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Empty table for Lawyer's details

My name is (full legal name)

I live in (municipality and province)

and I swear/affirm that the following is true:

- 1. I am [] a person entitled to money under an order, a domestic contract or a paternity agreement that is enforceable in this court.
[] a child's custodian or guardian entitled to money for the child's benefit under an order, domestic contract or paternity agreement that is enforceable in this court.
[] an assignee of a person or of a child's custodian or guardian entitled to money under an order, domestic contract or paternity agreement that is enforceable in this court.
[] an agent of the Director of the Family Responsibility Office.
[] (Other; specify.)

- 2. I attach a copy of the [] court order [] domestic contract
[] paternity agreement [] bond/recognition

and it has not been changed by a court order or agreement of the parties, except (Write "NIL" if there has been no change.)

- 3. The total of the periodic payments that remain unpaid today is \$. The detailed calculation of the total is attached to this statement. (See page 2 for instructions.)

- 4. The amount of interest on the unpaid periodic payments between the date of each default and today is \$. The detailed interest calculations are attached to this statement. (See page 2 for instructions.)

Put a line through any blank space left on this page.

Numéro de dossier du greffe

_____ (Nom du tribunal)

Formule 26 : État des sommes dues daté du

situé(e) au _____ Adresse du greffe

Bénéficiaire(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Payeur ou payeuse

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Je m'appelle (nom et prénom officiels) _____

J'habite à (municipalité et province) _____

et je déclare sous serment/j'affirme solennellement que les renseignements suivants sont véridiques :

- Je suis une personne qui a droit à des sommes aux termes d'une ordonnance, d'un contrat familial ou d'un accord de paternité qui est exécutoire devant ce tribunal.

 le gardien, la gardienne, le tuteur ou la tutrice d'un enfant qui a droit à des sommes au profit de l'enfant aux termes d'une ordonnance, d'un contrat familial ou d'un accord de paternité qui est exécutoire devant ce tribunal.

 le ou la cessionnaire d'une personne ou du gardien, de la gardienne, du tuteur ou de la tutrice d'un enfant qui a droit à des sommes aux termes d'une ordonnance, d'un contrat familial ou d'un accord de paternité qui est exécutoire devant ce tribunal.

 un ou une mandataire du directeur du Bureau des obligations familiales.

 (Autre. Précisez.) _____
- Je joins une copie de l'ordonnance du tribunal du contrat familial

 de l'accord de paternité du cautionnement ou de l'engagement

qui n'a pas été modifié(e) par une ordonnance du tribunal ou un accord entre les parties, sauf _____

(Écrivez « Néant » s'il n'y a eu aucune modification.)
- Les paiements périodiques qui demeurent impayés à ce jour s'élèvent à _____ \$ au total. Le calcul détaillé de cette somme est joint au présent état. (Reportez-vous à la marche à suivre.)
- Les intérêts courus sur les paiements périodiques impayés entre la date de chaque paiement en défaut et aujourd'hui s'élèvent à _____ \$. Le calcul détaillé des intérêts est joint au présent état. (Reportez-vous à la marche à suivre.)

Tracez une ligne horizontale en travers de tout espace laissé en blanc sur la présente page.

Court File Number

INSTRUCTIONS FOR COMPLETING FORM 26 (Statement of Money Owed)

Paragraph 3:

Write "NIL",

- (a) if the periodic portion of your order, domestic contract or paternity agreement is fully paid up today; or
- (b) if your order, domestic contract or paternity agreement does not require the payor to make periodic payments.

If you are claiming unpaid amounts of periodic payments under a support order, a fine or forfeiture to be paid by instalments, a domestic contract or a paternity agreement, you **MUST** attach one or more separate sheets as an appendix to this statement. There you must set out a history or a diary of the payor's payments and defaults. The diagram to the right shows one way to set out this history or diary. The final total in this diary of payments and defaults must be the same as the dollar amount in paragraph 3.

Date	Amount Due (Add to TOTAL)	Amount Paid (Subtract from TOTAL)	TOTAL Amount Owing
4 Sept. 1998	\$250.00		\$250.00
10 Sept. 1998		\$250.00	\$0.00
18 Sept. 1998	\$250.00		\$250.00
24 Sept. 1998		\$150.00	\$100.00
2 Oct. 1998	\$250.00		\$350.00
12 Oct. 1998		\$125.00	\$225.00
16 Oct. 1998	\$250.00		\$475.00
30 Oct. 1998	\$250.00		\$725.00
30 Oct. 1998	\$250.00		\$975.00

Paragraph 4:

Write "NIL",

- (a) if you don't want to claim any interest on unpaid periodic payments; or
- (b) if your order, domestic contract or paternity agreement actually forbids you to claim interest. (If your order, domestic contract or paternity agreement says nothing about interest, you can still claim it if you want.)

Even though the payor is fully paid up today on periodic payments and even though the dollar amount that you are claiming in paragraph 3 is "NIL", there may be interest owing from the times when the payor was behind in payments. You may therefore wish to make a claim for that unpaid interest here. If you are not barred from claiming interest and wish to do so, you **MUST** attach one or more work sheets as an appendix to this statement. On those work sheets,

- (c) you must set out your method of computing interest. Unless the court order, domestic contract or paternity agreement specifically allows you to compound interest, you must use simple interest.
- (d) you must indicate the appropriate rate of interest. This rate can sometimes be set out in your order, domestic contract or paternity agreement, but if it is not, then you must rely on the rate allowed by section 127 of the *Courts of Justice Act*. You can also get this information from the court office.
- (e) for each overdue or partially overdue payment, calculate in dollars and cents the amount of interest allowed by subsection 129(2) of the *Courts of Justice Act*, from the date when it was due until today or until the date of full payment of that overdue amount, whichever date is earlier.

Paragraph 5:

Write "NIL",

- (a) if the lump sum (whether by way of order, forfeiture, fine or support in a domestic contract or paternity agreement) is fully paid up today; or
- (b) if there is no requirement on the payor to pay any lump sum.

If there have been partial payments on the lump sum, you **MUST** attach one or more separate sheets as an appendix to this statement. There, you must set out a history or a diary of the payor's partial payments, similar to the diagram on the right. The final total in this history must be the same as the dollar amount that you are claiming in paragraph 5.

Date	Amount Due (Add to TOTAL)	Amount Paid (Subtract from TOTAL)	TOTAL Amount Owing
1 Dec. 1998	\$24,000.00		\$24,000.00
29 Dec. 1998		\$4,700.00	\$19,300/00
12 Feb. 1999		\$1,800.00	\$17,500.00
6 May 1999		\$1,226.00	\$16,273.00

Paragraph 6:

Write "NIL",

- (a) if you don't want to claim any interest on the lump-sum amount.
- (b) if your order, domestic contract or paternity agreement forbids you to claim interest.

Even though the lump sum has been paid up and even though the dollar amount that you are claiming in paragraph 5 is "NIL", the interest earned on it during a time when payment was overdue may still be owing and you may wish to claim it here. If you are not barred from claiming interest and wish to do so, you **MUST** attach one or more work sheets as an appendix to this statement. On those work sheets,

- (c) you must set out your method of computing interest. You must use simple interest unless the court order, domestic contract or paternity agreement specifically allows you to compound interest.
- (d) you must indicate the appropriate rate of interest. This rate may sometimes be set out in your order, domestic contract or paternity agreement, but if it is not, then you must rely on the rate allowed by section 127 of the *Courts of Justice Act*. You can also get this information from the court office.
- (e) for each partial payment, calculate in dollars and cents the amount of interest from the date of the order, domestic contract or paternity agreement until the date of the partial payment. Interest on any balance still outstanding today will be calculated from the date of the order, contract or agreement until today.

Continued on next sheet

(Français au verso)

MARCHE À SUIVRE POUR REMPLIR LA FORMULE 26 (État des sommes dues)**Point 3 :**

Écrivez « Néant » :

- a) si les paiements périodiques prévus par votre ordonnance, votre contrat familial ou votre accord de paternité sont acquittés en entier à ce jour;
- b) si votre ordonnance, votre contrat familial ou votre accord de paternité n'exige pas que le payeur ou la payeuse fasse des paiements périodiques.
Si vous demandez le remboursement d'arriérés de paiements périodiques prévus par une ordonnance alimentaire, une amende ou confiscation à payer par versements échelonnés, un contrat familial ou un accord de paternité, vous **DEVEZ** joindre une ou plusieurs feuilles distinctes en annexe au présent état et y consigner l'historique ou le journal des paiements du payeur ou de la payeuse et de ses manquements. Le tableau ci-contre indique une façon de compiler ces renseignements. Le total général des paiements et des manquements doit correspondre à la somme qui figure au point 3.

Date	Somme due (Ajoutez au TOTAL)	Somme payée (Soustrayez du TOTAL)	TOTAL des sommes dues
4 sept. 1998	250 \$		250 \$
10 sept. 1998		250 \$	0 \$
18 sept. 1998	250 \$		250 \$
24 sept. 1998		150 \$	100 \$
2 oct. 1998	250 \$		350 \$
12 oct. 1998		125 \$	225 \$
16 oct. 1998	250 \$		475 \$
30 oct. 1998	250 \$		725 \$
30 oct. 1998	250 \$		975 \$

Point 4 :

Écrivez « Néant » :

- a) si vous ne demandez pas d'intérêts sur les paiements périodiques impayés;
- b) si votre ordonnance, votre contrat familial ou votre accord de paternité vous interdit de demander des intérêts. (Si l'ordonnance, le contrat familial ou l'accord de paternité ne dit rien au sujet des intérêts, vous pouvez alors en demander si vous le désirez.)
Même si le payeur ou la payeuse est à jour dans ses paiements périodiques et que vous avez inscrit « Néant » au point 3, il se peut qu'il ou elle vous doive des intérêts pour cause de retard dans ses paiements. Donc, vous voudrez peut-être demander ces intérêts ici. S'il ne vous est pas interdit de demander des intérêts et que vous désirez le faire, vous **DEVEZ** joindre une ou plusieurs feuilles de travail en annexe au présent état. Sur ces feuilles :
- c) vous devez expliquer la façon dont vous calculez les intérêts. À moins que l'ordonnance du tribunal, le contrat familial ou l'accord de paternité ne vous autorise expressément à composer les intérêts, vous devez utiliser des intérêts simples;
- d) vous devez indiquer le taux d'intérêt approprié. Il se peut qu'il figure dans votre ordonnance, votre contrat familial ou votre accord de paternité. S'il n'y figure pas, vous devez vous servir du taux autorisé par l'article 127 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Vous pouvez aussi obtenir ce renseignement auprès du greffe;
- e) pour chaque paiement entièrement ou partiellement en souffrance, vous devez calculer le montant des intérêts autorisé par le paragraphe 129 (2) de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, à compter de la date d'échéance jusqu'à aujourd'hui ou jusqu'à ce que la somme en souffrance soit acquittée en entier, selon la première de ces éventualités.

Point 5 :

Écrivez « Néant » :

- a) si la somme forfaitaire (qu'elle résulte d'une ordonnance, d'une confiscation, d'une amende ou des dispositions relatives aux aliments d'un contrat familial ou d'un accord de paternité) est acquittée en entier;
- b) si le payeur ou la payeuse n'a pas à payer une somme forfaitaire.
Si la somme forfaitaire a été payée en partie, vous **DEVEZ** joindre une ou plusieurs feuilles distinctes en annexe au présent état et y consigner l'historique ou le journal des paiements partiels du payeur ou de la payeuse comme sur le tableau ci-contre. Le total général des paiements et des manquements doit correspondre à la somme que vous demandez au point 5.

Date	Somme due (Ajoutez au TOTAL)	Somme payée (Soustrayez du TOTAL)	TOTAL des sommes dues
1 ^{er} déc. 1998	24 000 \$		24 000 \$
29 déc. 1998		4 700 \$	19 300 \$
12 fév. 1999		1 800 \$	17 500 \$
6 mai 1999		1 226 \$	16 273 \$

Point 6 :

Écrivez « Néant » :

- a) si vous ne demandez pas d'intérêts sur la somme forfaitaire;
- b) si votre ordonnance, votre contrat familial ou votre accord de paternité vous interdit de demander des intérêts.
Même si la somme forfaitaire a été acquittée en entier et que vous avez inscrit « Néant » au point 5, il se peut que vous ayez droit à des intérêts sur cette somme pour les fois où des paiements étaient en souffrance et vous voudrez peut-être demander ces intérêts ici. S'il ne vous est pas interdit de demander des intérêts et que vous désirez le faire, vous **DEVEZ** joindre une ou plusieurs feuilles de travail en annexe au présent état. Sur ces feuilles :
- c) vous devez expliquer la façon dont vous calculez les intérêts. À moins que l'ordonnance du tribunal, le contrat familial ou l'accord de paternité ne vous autorise spécifiquement à composer les intérêts, vous devez utiliser des intérêts simples;
- d) vous devez indiquer le taux d'intérêt approprié. Il se peut qu'il figure dans votre ordonnance, votre contrat familial ou votre accord de paternité. S'il n'y figure pas, vous devez vous servir du taux autorisé par l'article 127 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Vous pouvez aussi obtenir ce renseignement auprès du greffe;
- e) pour chaque paiement partiel, vous devez calculer le montant des intérêts à compter de la date de l'ordonnance, du contrat familial ou de l'accord de paternité jusqu'à la date du paiement. Les intérêts sur le solde toujours en souffrance seront calculés à compter de la date de l'ordonnance, du contrat familial ou de l'accord de paternité jusqu'à aujourd'hui.

5. La somme forfaitaire au titre des aliments des paiements d'égalisation
 des dépens de l'amende pour outrage au tribunal
 (Autre. Précisez.)

qui demeure impayée à ce jour s'élève à \$. Le calcul détaillé est joint au présent état.
 (Reportez-vous à la marche à suivre.)

6. Les intérêts impayés sur la somme forfaitaire à ce jour s'élèvent à \$. Le calcul détaillé est joint au présent état.
 (Reportez-vous à la marche à suivre.)

7. Les dépens qui demeurent impayés à ce jour s'élèvent à \$. Le calcul détaillé est joint au présent état.
 (Reportez-vous à la marche à suivre.)

8. Les intérêts impayés sur les dépens à ce jour s'élèvent à \$. Le calcul détaillé est joint au présent état.
 (Reportez-vous à la marche à suivre.)

DISPOSITIONS SUR LE DÉSINTÉRESSEMENT DES CRÉANCIERS

9. Des sommes indiquées aux points 5 et 6, j'attribue \$ du total aux aliments versés sous forme de somme forfaitaire.
 (Reportez-vous à la marche à suivre.)

10. Des sommes indiquées aux points 3 et 4, j'attribue \$ du total aux aliments versés sous forme de paiements périodiques.
 (Reportez-vous à la marche à suivre.)

11. Les sommes indiquées aux points 9 et 10 s'élèvent au total à \$.

12. J'ai effectué les calculs qui figurent dans le présent état et les feuilles jointes correctement et au mieux de ma compétence.

TOTAL GÉNÉRAL

13. La somme totale exécutoire devant ce tribunal que je demande au payeur ou à la payeuse est la suivante :

a) paiements périodiques impayés (point 3)	\$
b) intérêts sur les paiements périodiques impayés (point 4)	\$
c) dette forfaitaire impayée (point 5)	\$
d) intérêts sur la dette forfaitaire impayée (point 6)	\$
e) dépens impayés (point 7)	\$
f) intérêts sur les dépens impayés (point 8)	\$
TOTAL	\$

Tracez une ligne horizontale en travers de tout espace laissé en blanc sur la présente page.

Déclaré sous serment/Affirmé solennellement devant moi à

 municipalité

à/en/au

 province, État ou pays

le

 date

.....
 Commissaire aux affidavits
 (Dactylographiez le nom ou écrivez-le en caractères
 d'imprimerie ci-dessous si la signature est illisible.)

.....
 Signature
 (La présente formule doit être signée en
 présence d'un avocat, d'un juge de paix, d'un
 notaire ou d'un commissaire aux affidavits.)

REMARQUE : Vous devez joindre au présent état une photocopie de l'ordonnance, du contrat familial, de l'accord de paternité, du cautionnement ou de l'engagement que vous exécuterez par l'intermédiaire du tribunal. Dans le cas d'un cautionnement ou d'un engagement, vous devez également joindre une photocopie de l'ordonnance de confiscation. Si les dépens ont été fixés séparément, vous devriez joindre une photocopie de l'ordonnance ou du certificat de dépens.
 Les imprimés d'ordinateur sont acceptables à condition qu'ils soient conformes dans l'ensemble aux exemples ou tableaux qui figurent dans la marche à suivre ci-dessus.

INSTRUCTIONS FOR COMPLETING FORM 26 (Statement of Money Owed) (continued)**Paragraph 7:**

Write "NIL",

- (a) if the court costs are fully paid up today; or
- (b) if the court did not award costs to you.

If there have been partial payments on the court costs, you **MUST** attach one or more separate sheets as an appendix to this statement. There, you must set out the history or diary of the payor's partial payments, as illustrated by the diagram alongside the note to paragraph 5. The final total in this diary must be the same as the dollar amount that you are claiming in paragraph 7.

Paragraph 8:

Write "NIL",

- (a) if you don't want to claim any interest on court costs; or
- (b) if your order forbids you to claim any interest on costs.

Even though the court costs may be paid up today and the dollar amount that you are claiming in paragraph 8 is "NIL", the interest earned on those costs during the time when payment on them was overdue may still be owing and you may wish to claim that interest here. If you are claiming interest on court costs, you **MUST** attach one or more work sheets as an appendix to this statement. On those work sheets,

- (c) you must set out your method of computing interest. You must use simple accrual unless the court has specifically allowed you to compound your interest.
- (d) you must indicate the appropriate rate of interest prevailing on the date when the order was made or the rate allowed by the court when it made the order. You can get this information from the court office.
- (e) for each partial payment, you must calculate in dollars and cents the amount of interest from the date of the order until the date of the partial payment. Interest on any balance still outstanding today will run from the date of the order until today.

Paragraph 9:

Write "NIL" if your lump-sum claim has nothing to do with support or maintenance. Otherwise, figure out what portion of your lump-sum claim deals with support or maintenance. You are entitled to include the interest earned on that amount.

This figure will be needed by the clerk of the court and by others, such as the sheriff, because they are required by law to give your claim for lump-sum support priority over the claims of other people with orders against the payor under the *Creditors' Relief Act*. Section 4 of that Act states:

4. **Priority for support orders** – (1) A support or maintenance order has priority over other judgment debts regardless of when an enforcement process is issued or served.
 - (a) if the order is for periodic payments, in the amount of the arrears owing under the order at the time of seizure or attachment; and
 - (b) if the order for a lump sum payment, in the amount of the lump sum.
- (2) *Support orders rank equally.* – Support or maintenance orders rank equally with one another.
- (3) *Enforcement process.* – Process for the enforcement of a support or maintenance order shall be identified on its face as being for support or maintenance.
- (4) *Crown bound.* – Subsection (1) binds the Crown in right of Ontario.

Paragraph 10:

Write "NIL" if your claim has nothing to do with periodic support or maintenance. Otherwise, figure out what portion of your claim deals with periodic support or maintenance. You are entitled to include the interest earned on that amount. This figure together with the one in paragraph 9 will be needed by the clerk of the court and by others, such as the sheriff, to determine the priority that your support arrears should have over the claims of other people with orders against the payor. See subsection 4(1) of the *Creditors' Relief Act*.

Continued on next sheet

MARCHE À SUIVRE POUR REMPLIR LA FORMULE 26 (État des sommes dues) (suite)**Point 7 :**

Écrivez « Néant » :

- a) si les dépens sont acquittés en entier;
- b) si le tribunal ne vous a pas accordé de dépens.

Si les dépens ont été payés en partie, vous **DEVEZ** joindre une ou plusieurs feuilles distinctes en annexe au présent état et y consigner l'historique ou le journal des paiements partiels du payeur ou de la payeuse comme l'illustre le tableau qui figure à côté de la remarque au point 5. Le total final doit correspondre à la somme que vous demandez au point 7.

Point 8 :

Écrivez « Néant » :

- a) si vous ne demandez pas d'intérêts sur les dépens;
- b) si votre ordonnance vous interdit de demander des intérêts sur les dépens.

Même si les dépens ont été acquittés en entier et que vous avez inscrit « Néant » au point 8, il se peut que vous ayez droit à des intérêts sur ces dépens pour les fois où des paiements à leur égard étaient en souffrance et vous voudrez peut-être demander ces intérêts ici. Si vous demandez des intérêts sur les dépens, vous **DEVEZ** joindre une ou plusieurs feuilles de travail en annexe au présent état. Sur ces feuilles :

- c) vous devez expliquer la façon dont vous calculez les intérêts. À moins que le tribunal ne vous autorise spécifiquement à composer les intérêts, vous devez utiliser des intérêts simples;
- d) vous devez indiquer le taux d'intérêt approprié en vigueur à la date où l'ordonnance a été rendue ou celui autorisé par le tribunal au moment où il a rendu l'ordonnance. Vous pouvez obtenir ce renseignement auprès du greffe;
- e) pour chaque paiement partiel, vous devez calculer le montant des intérêts à compter de la date de l'ordonnance jusqu'à la date du paiement. Les intérêts sur le solde toujours en souffrance seront calculés à compter de la date de l'ordonnance jusqu'à aujourd'hui.

Point 9 :

Écrivez « Néant » si votre demande de somme forfaitaire n'a rien à voir avec les aliments ou l'entretien. Sinon, calculez la fraction de cette somme qui se rapporte aux aliments ou à l'entretien. Vous avez le droit d'inclure les intérêts courus.

- 4. **Priorité des ordonnances alimentaires** – (1) Une ordonnance alimentaire a priorité sur d'autres créances constatées par jugement, quel que soit le moment où le bref d'exécution a été délivré ou signifié :
 - a) pour la totalité du montant de l'arriéré exigible aux termes de l'ordonnance au moment de la saisie ou de la saisie-arrêt, si l'ordonnance prévoit des paiements périodiques;
 - b) pour la totalité du montant global, si l'ordonnance prévoit le paiement d'un montant global.
- (2) *Rang égal* – Les ordonnances alimentaires ont égalité de rang entre elles.
- (3) *Mention sur l'acte* – Le bref relatif à l'exécution d'une ordonnance alimentaire porte au recto une mention indiquant que celui-ci a trait à une obligation alimentaire.
- (4) *Couronne liée* – Le paragraphe (1) lie la Couronne du chef de l'Ontario.

Point 10 :

Écrivez « Néant » si votre demande n'a rien à voir avec des paiements périodiques au titre des aliments ou de l'entretien. Sinon, calculez la fraction de votre demande qui se rapporte à de tels paiements. Vous avez le droit d'inclure les intérêts courus.

Ce chiffre et celui qui figure au point 9 seront nécessaires au greffier du tribunal et à d'autres, comme le shérif, pour déterminer la priorité que vos arriérés d'aliments devraient avoir sur les demandes d'autres gens munis d'ordonnances contre le payeur ou la payeuse. Reportez-vous au paragraphe 4 (1) de la *Loi sur le désintéressement des créanciers*.

CALCULATION OF INTEREST

1. The calculations below relate to interest earned on *(State nature of order, judgment or contract.)*
.....
2. THE CALCULATIONS BELOW USE:
 - SIMPLE INTEREST
 - COMPOUND INTEREST, COMPOUNDED *(State frequency of compounding)*
 - (Other; specify.)*
3. The rate of interest permitted by law is % per *(frequency)*
4. The calculation of the interest is detailed as follows:

CALCUL DES INTÉRÊTS

1. Les calculs ci-dessous se rapportent aux intérêts courus sur
(Indiquez la nature de l'ordonnance, du jugement ou du contrat.)
.....
2. LES CALCULS CI-DESSOUS SONT FONDÉS SUR :
 - DES INTÉRÊTS SIMPLES
 - DES INTÉRÊTS COMPOSÉS, CALCULÉS *(Indiquez la fréquence du calcul)*
 - (Autre. Précisez.)*
3. Le taux d'intérêts permis par la loi est de % par *(fréquence)*
4. Les intérêts sont calculés comme suit :